



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2019

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 15 mars 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Avenant au contrat de bail entre la Ville et la Fondation « Musée National de la Résistance »

Il a été convenu d'un commun accord d'apporter les modifications suivantes au contrat signé entre les parties le 6 juillet 2018 :

La Ville met à disposition de la Fondation « Musée National de la Résistance » les locaux au rez-de-chaussée, les locaux au premier étage et deux locaux dans la cave donnant vue sur le Musée National de la Résistance dans un immeuble sis 128, rue de l'Alzette à L-4011 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « rue de l'Alzette » sous le numéro cadastral 1417/13941.

Le Musée National de la Résistance a le droit d'utiliser le hall d'entrée de l'immeuble pour y installer un shop à condition de ne pas perturber l'accès à l'immeuble et à tous les étages.

Les autres clauses du contrat du 6 juillet 2018 demeurent inchangées.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jessica Krebs
Service Biens fonciers